

Image not found or type unknown



Donner congé à son locataire

Par **rehad**, le **28/10/2018 à 14:50**

Bonjour,rnrnrnPuis- je donner congé à un locataire pour raison et légitime et sérieuse et auquel ça suis obligé d'attendre six mois avant la fin du bail de trois ans ou non.rnrnMerci pour votre conseil rnrnrnregard

Par **Lag0**, le **28/10/2018 à 15:24**

Bonjour,rnVotre question n'est pas claire...rnSi, comme je le comprends, vous voulez savoir si vous devez attendre l'échéance du bail pour donner congé à votre locataire pour motif légitime et sérieux, la réponse est oui.

Par **rehad**, le **28/10/2018 à 15:31**

merci de votre réponse.rnrnregard